



Carrière

Les atouts d'une activité extraprofessionnelle

- Loisirs et hobbies forgent également le parcours professionnel. Les agents qui les pratiquent en soulignent les avantages tirés dans leur travail au quotidien.
- Théâtre, sports... mais aussi responsabilités associatives: quels en sont les apports?

Jouer de ses expériences extraprofessionnelles dans le cadre de son travail? Un réflexe essentiellement activé lors d'une recherche d'emploi pour alimenter, en particulier, la rubrique «divers» où se côtoient aussi bien les pratiques sportives, artistiques qu'humanitaires. «Dans la fonction publique territoriale, la notion de réseau est extrêmement importante et l'appartenance à une association, notamment professionnelle, donne une visibilité non négligeable», explique Ludovic Grelet, consultant en recrutement et RH au sein du pôle «secteur public» du cabinet Hudson (lire son témoignage, p.61). Aussi, les compétences acquises autour d'activités associatives ou autres gagnent-elles à être davantage valorisées dans la sphère professionnelle.

Des acquis complémentaires

Attaché principal dans une commune, Pierre pratique en amateur le théâtre et la mise en scène depuis dix-huit ans. «Deux activités qui ont largement contribué à forger ma personnalité actuelle, au point que certains proches plaisaient en me disant que je me suis trompé de métier. Avant tout, elles m'apportent un équilibre personnel et m'ont appris à mieux me connaître, mais elles représentent également un atout sur le plan professionnel», reconnaît-il. Et de citer, par exemple, l'esprit d'équipe consolidée par la mise en scène ou une aisance à l'oral et en réunion confortée par la fréquentation des planches.

Mandat syndical ou électif

Ces deux activités peuvent entraîner la méfiance des recruteurs. Il s'agit de savoir valoriser les capacités de négociation et de concertation qu'elles permettent de développer. En revanche, il ne faut pas chercher à les dissimuler.

Gérard Prodom est, lui, secrétaire général national du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT). Il a adhéré à cette association professionnelle dès qu'il a exercé sa fonction de directeur général. «C'est une sorte de famille intellectuelle et conviviale, une façon très enrichissante de partager des expériences entre pairs», estime-t-il. C'est pourtant à une expérience associative bien plus éloignée de son cœur de métier à laquelle il fait référence lorsqu'on l'interroge sur ce thème.

En 1977 et pendant dix-huit ans, Gérard Prodom crée et préside une association afin de mobiliser les habitants du pays de Gex (Ain) en faveur de la sauvegarde d'un ancien bâtiment militaire promis à la démolition. «Ces fonctions m'ont permis d'observer et d'analyser la dynamique de groupe et, avant même d'être directeur général, de développer des compétences de communication et de relationnel avec les élus locaux avec lesquels l'association était en contact. La préservation de ce mo-

nument ne pouvant pas être supportée par une seule collectivité, il a fallu faire travailler ensemble les maires concernés, ce qui, en tant que directeur général, m'a permis de transposer certains acquis dans le domaine de l'intercommunalité.»

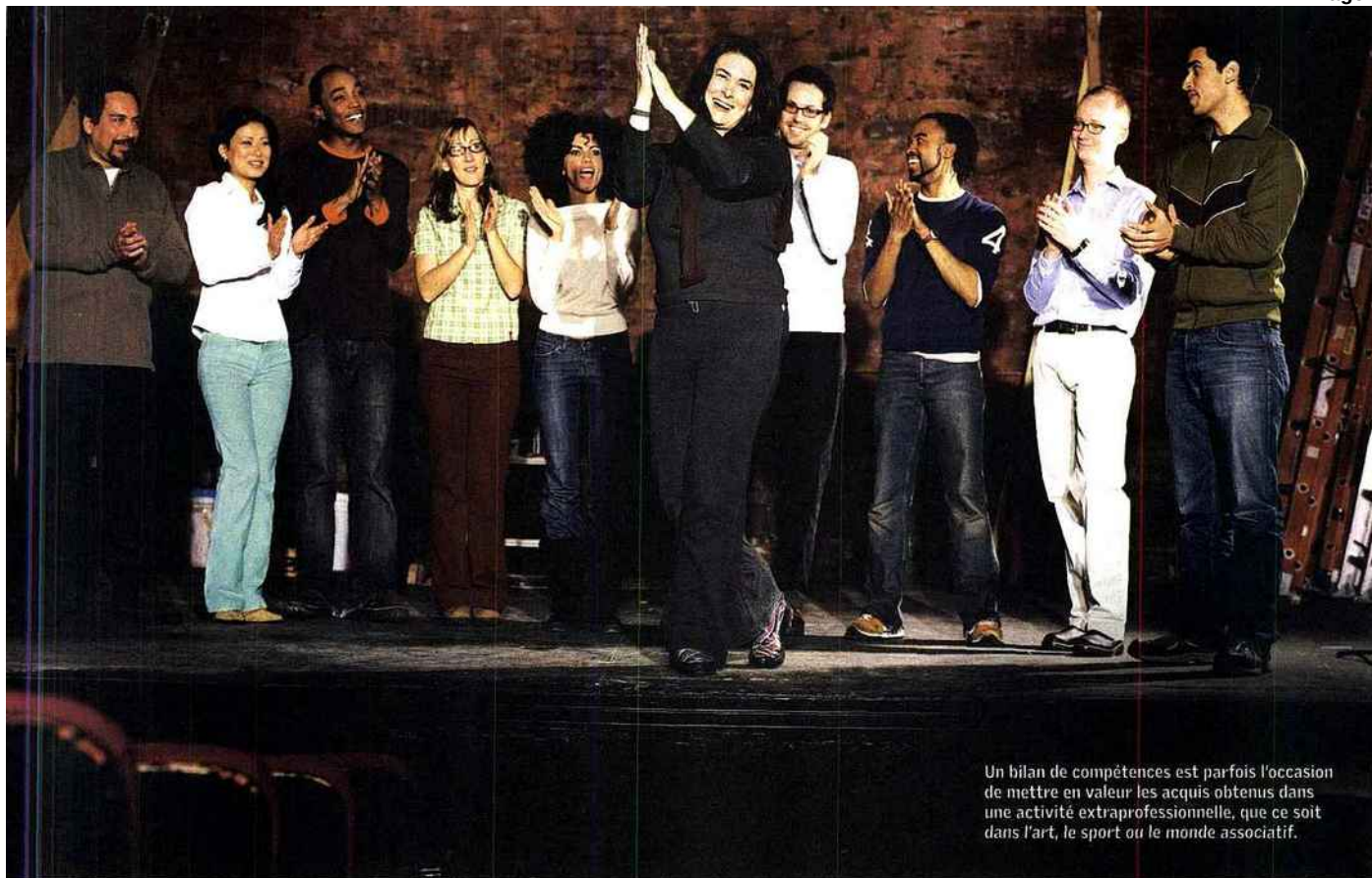
Mettre à profit son expérience associative

Recruté en 2006 comme juriste par la ville de Marcoussis (Essonne), Antoine Deyries a su mettre à profit ses engagements étudiants en tant que président de deux associations: l'une, dans le secteur du développement durable, l'autre, dans celui des énergies renouvelables. «Concomitamment à mon arrivée, la ville s'est investie dans une politique de développement durable. Fort de mes expériences, j'ai pu nourrir la réflexion des élus, ce qui m'a amené au-delà de mes fonctions de juriste. Cet échange d'informations et le partage de certaines valeurs en matière de développement durable ont été appréciés et m'ont permis d'accéder rapidement aux échelons supérieurs», détaille Antoine Deyries, aujourd'hui directeur de la solidarité.

Gérard Prodom admet également que, à ses débuts, des dossiers consistants lui ont été confiés grâce à son expérience. «Le fait d'avoir fédéré une population laissait entrevoir ma capacité à mener des négociations, à travailler avec un groupe. Mon rôle de président d'association m'a même permis, à une époque, d'entrer davantage dans la confiance de l' élu», précise-t-il.

Valoriser ses loisirs

Un bilan de compétences est parfois l'occasion de mettre en valeur les acquis obtenus dans une activité extraprofessionnelle, que ce soit dans l'art, le sport ou le monde associatif, notamment pour ceux qui envisagent une reconversion. La validation des acquis de l'expérience (VAE) peut aussi prendre en compte les expériences d'au moins trois ans dans une activité associative, bénévole ou syndicale salariée ou non dans une procédure afin d'obtenir l'attribution d'un diplôme ou d'une partie d'un diplôme.



E. FAURE / GETTY

Un bilan de compétences est parfois l'occasion de mettre en valeur les acquis obtenus dans une activité extraprofessionnelle, que ce soit dans l'art, le sport ou le monde associatif.



L'EXPERT

LUDOVIC GRELET, consultant en recrutement et RH au sein du pôle « secteur public » du cabinet Hudson

« Des détails qui apportent une coloration différente à un profil »

« La recherche d'emploi et notamment la rédaction du curriculum vitae [CV] sont souvent l'occasion de s'interroger sur la façon de présenter ses activités extraprofessionnelles. A noter, d'abord, qu'il n'est absolument pas obligatoire de les indiquer dans un CV. Valoriser ce genre d'expérience est surtout intéressant, si cela revêt une dimension sociale, dénote une ouverture d'esprit, donne du relief à sa personnalité ou représente un intérêt pour la collectivité. Par exemple, j'ai reçu le CV d'un ingénieur des Ponts-et-chaussées travaillant à l'Équipement, qui mentionnait une activité de clown auprès des enfants hospitalisés.

Ce détail apportait une coloration différente à ce profil très classique, qui m'a donné envie d'en savoir davantage et de rencontrer la personne. En outre, je trouve intéressantes les activités sportives originales ou qui supposent d'être en compétition car cela induit des notions de combativité, de dépassement de soi et d'esprit collectif. En revanche, il m'est arrivé de dissuader le directeur général des services d'une grande collectivité de mentionner qu'il présidait une association canine : cette activité décalée l'était trop par rapport à ses responsabilités et le poste qu'il briguait. Il faut faire attention à ne pas se décrédibiliser »

À LIRE

- « La France bénévole », sous la direction de Cécile Bazin et Jacques Malet, Lextenso éditions, 2009.
- « Valoriser les acquis de l'expérience bénévole », sous la direction de Bénédicte Halba, édition Iriv, 2007.

Selon Antoine Deyries, l'enrichissement d'une activité extraprofessionnelle et d'un emploi en collectivité joue d'ailleurs à double sens : « Aujourd'hui, je suis membre du conseil d'administration d'une association qui organise un festival d'éducation populaire. Mon expérience professionnelle apporte une nouvelle approche à l'association, que ce soit en termes de projet ou sur la façon d'aborder les élus ».

Un statut particulier

Ainsi, Antoine Deyries n'a pas hésité à recourir au levier de la pétition pour alerter les élus sur les baisses de subvention enregistrées depuis trois ans, mettant en cause la pérennité du festival. Tout en prévenant l'association des contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités.

Même écho auprès de Gérard Prodom : « Le fait de travailler en collectivité et d'en connaître les arcanes m'a permis d'être considéré comme un président d'association au statut particulier et de savoir mobiliser les bons arguments. Les sujets, tels que l'histoire et la géographie, ne peuvent pas être négligés par les élus locaux », souligne-t-il. *Gaëlle Gimbrière*